

Atelier 2 : Politiques sportives et culturelles à l'échelle intercommunale

2b : Comment construire une politique culturelle à l'échelle d'un territoire intercommunal ?

Situation synthétique de la réflexion culturelle au Conseil de Développement du Grand Lyon

Le groupe de travail du Conseil de développement du Grand Lyon, sur la culture, s'est créé après une réflexion conduite par la Direction de la prospective de la Communauté urbaine de Lyon en 2000 et 2001, dans le cadre de la démarche Millénaire3.

La communauté urbaine s'interrogeant sur les compétences culturelles, ouvrait la réflexion « aux acteurs culturels de l'agglomération ». Très motivé, le groupe de travail « culture » souhaitait jouer un rôle de conseil et de proposition pour les élus.

Cet enjeu a d'ailleurs dans les premiers temps gêné les travaux du groupe car certains participants venaient faire du lobbying pour défendre leur projet.

La composition du groupe de travail était assez représentative du milieu culturel, on peut noter cependant la quasi-absence d'artistes et la présence affirmée de professionnels de la culture et du socioculturel ainsi que de personnalités lyonnaises (journaliste, professeurs d'université retraités, ancien DRAC) qui ont marqué et marquent encore la vie culturelle de Lyon.

Malgré les efforts de relance il a été difficile d'associer à la réflexion les directeurs d'équipement de spectacles vivants de l'agglomération.

Cependant lorsqu'on parcourt le listing des participants on remarque une qualité et des compétences certaines pour aborder l'ensemble du champ culturel (édition, patrimoine, culture scientifique, lecture publique, spectacle vivant, enseignement musical, création, diffusion, pratiques amateurs...)

En 2002

La première année le groupe a travaillé en grande séance sur des ordres du jour assez vagues. Cependant en juin l'on pouvait tirer quelques lignes directrices de proposition :

- Développer la médiation culturelle en suscitant le travail avec les établissements scolaires et inciter les équipements culturels du Grand Lyon à travailler en réseau notamment sur la lecture publique et l'enseignement musical.
- Favoriser les lieux publics de rencontre et d'échange en ouvrant plus largement les équipements culturels et socioculturels
- Aider à l'expérimentation artistique et culturelle en soutenant les initiatives innovantes ouvertes sur l'environnement et ayant un caractère transversal.
- Intégrer à la réflexion culturelle la culture scientifique qui est un parent pauvre des politiques culturelles de l'agglomération.
- Développer les industries culturelles notamment dans l'édition et le cinéma
- Faire rayonner l'agglomération au niveau européen en soutenant les grands événementiels

Durant cette première année de réflexion plusieurs sujets n'avaient pas été abordés en profondeur :

- Comment aider mieux la jeune création ? une agglomération ouverte aux cultures et au monde, ou bien comment prendre en compte la diversité culturelle
- l'équité territoriale et la relation centre/périphérie

En 2003

Cette année a été plus productive, ayant débarrassé un certain nombre de discussions, le groupe de travail s'est donné une méthode de travail autour d'une démarche : **mettre en place une charte culturelle d'agglomération servant de socle et d'outil pour une politique culturelle d'agglomération.**

Nous avons choisi deux approches :

- une approche sectorielle en créant des sous-groupes de travail autour des thèmes Spectacle vivant, Lecture Publique et Patrimoine

- une approche transversale en grand groupe en abordant les thèmes de l'éducation artistique, de la création et de la diffusion des œuvres

Ce travail a débouché sur **une journée de prospective le 4 juin 2003** sur le thème « un projet culturel d'agglomération » où 200 personnes ont participé avec des intervenants européens. Cette journée a été un succès car elle a pu matérialiser les attentes des acteurs culturels en matière de transfert des compétences mais elle a aussi mis à jour les blocages de plusieurs élus, blocages que nous avons ressentis depuis quelques temps déjà.

Plusieurs fois ce groupe a souhaité échanger avec les élus sur la question du transfert des compétences culturelles. Ce dialogue n'a pas été possible, cela a entraîné un éloignement entre les réflexions des élus et celle de la société civile. En fin de session 2003 le groupe GT1 se posait la question de son devenir et de sa capacité à être écouté. Le Conseil de Développement n'a pas reconduit ce groupe en 2004 car il est nécessaire de réfléchir à la manière d'aborder la question culturelle dans l'agglomération lyonnaise ainsi que le cheminement commun entre les élus et le Conseil de Développement.

Actuellement le transfert des compétences culturelles n'est plus à l'ordre du jour des élus communautaires. Seuls les événements culturels d'agglomération sont officiellement de la compétence du Grand Lyon, ce qui ne fait qu'entériner une situation de fait car ces manifestations étaient déjà financées par le Grand Lyon mais de façon détournée.

Dans cette attente voici quelques réflexions qui ont alimenté le GT1 durant ces trois années.

1- **Un constat** : même s'il est toujours tentant de demander plus de moyens pour la culture, force est de constater que l'agglomération lyonnaise est très bien fournie en équipements culturels. La périphérie s'est dotée de structures à partir des années 80 et l'offre culturelle est riche et variée, à tel point que cela pose de sérieux problèmes de concurrence entre équipements et de remplissage de salles. La présence de deux orchestres philharmoniques apparaît pour certains comme un luxe coûteux. Au niveau des événements et des festivals, même si on peut déplorer l'absence d'un grand festival de cinéma dans la ville qui l'a vu naître, la palette des propositions est très importante dans toutes les disciplines.

Cependant malgré ce constat très positif on note plusieurs faiblesses dans des domaines moins prestigieux ou moins médiatiques. C'est le cas pour les **musiques actuelles** où l'ensemble de l'agglomération a pris beaucoup de retard face aux autres grandes villes de France.

Il en est de même au sujet de la **culture scientifique**. Au niveau de la diversité culturelle de l'expression des cultures minoritaire et du métissage culturel là aussi un effort important est à faire. Enfin sur le plan de l'aide à l'émergence des jeunes créateurs, les initiatives sont rares et discrètes.

2- **Une politique culturelle d'agglomération pourquoi faire ?** Face à ce constat la question de l'utilité de cette politique est pertinente, pourtant si l'on pense que la communauté urbaine de Lyon doit devenir une vraie collectivité territoriale afin que ses habitants se reconnaissent en elle, il est nécessaire de travailler sur le lien social et le rapport symbolique donc de faire un travail culturel en utilisant l'art comme vecteur de meilleurs « vivre ensemble ». La réalité et le sens de l'histoire obligent à penser à l'échelle de l'agglomération les futures actions ou équipements en matière culturelle. Déjà les projets menés par les villes se situent clairement dans cette perspective (CSTI, musiques actuelles, centre de la mémoire...etc). Le transfert de certaines compétences culturelles devient une attente importante. L'actuelle absence de réponse est déroutante pour beaucoup d'élus et d'acteurs culturels.

- 3- **Conserver les équilibres** : Le sport et la culture sont des domaines où les élus *locaux* ont un contact direct et valorisant avec leurs administrés et leur permettent de travailler au niveau symbolique. Il n'est donc pas pensable de leur enlever ces compétences. Le transfert massif des compétences sur l'agglomération priverait gravement les élus des villes de leurs prérogatives auxquels ils tiennent de façon légitime. De plus on peut penser que ce serait plus coûteux (une administration d'agglomération se rajoutant aux services municipaux déjà en place) et que cela rendrait plus complexes les procédures. Cependant il est indispensable que la communauté urbaine acquiert certaines compétences culturelles. Le GT1 a tenté de définir le champ où pourrait se développer une politique culturelle d'agglomération. Il a recensé trois domaines :
- **Un concept général de travailler sur les « creux »**, les « manques » (culture scientifique, musiques actuelles, diversité culturelle, émergence artistique). Capacité de l'agglomération à aider les têtes de réseaux à favoriser la transversalité et le maillage des équipements culturels. Mise en réseau de la lecture publique et de l'enseignement musical.
 - Travailler sur le **symbolique** à travers des évènementiels touchant l'ensemble de l'agglomération comme éléments fédérateurs pour l'élaboration d'une culture commune. En ce sens la prise de compétence sur les grandes manifestations (Défilé de la Biennale, Fête du Livre de Bron, Festival des lumières) est positive. Elaboration d'une politique culturelle visant à équilibrer le rapport centre/périphérie avec le soutien d'autres compétences comme par exemple les transports en communs.
 - Gestion des grands équipements structurants par la communauté urbaine. Cette question a été très peu abordée par le GT1 car elle est essentiellement politique et technique. Les participants ne se sentaient pas ni la compétence ni l'autorité pour émettre un avis sur celle-ci.
- Le GT1 a souligné l'importance de la nomination d'un **vice président du Grand Lyon chargé de la culture** avec à sa disposition un service culturel minimum.

En conclusion : le GT1 a travaillé pendant deux ans avec sérieux et assiduité, la plupart de ses participants étant des personnes très qualifiées pour aborder les questions culturelles et artistiques. Le rendu de ces travaux permet d'envisager des suites concrètes à condition que les élus s'emparent de cette réflexion. Cependant depuis plus d'un an, en tant que seul rescapé du groupe sur la culture, je dois rencontrer l' élu chargé du transfert des compétences. Le rendez-vous n'est toujours pas pris et chaque fois que je rencontre un acteur culturel sur l'agglomération nous nous désolons de cette situation qui est pour le moins bloquée.

Michel JACQUES, membre du GT1 et du Bureau du Conseil de Développement ;

Le 28 septembre 2004